UNIVERSITÉ DE HEARST
Hearst • Kapuskasing • Timmins

COLLÈGE BORÉAL
éducation • innovation • recherche

LA CITÉ
LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE

PROTOCOLE D'ENTENTE

ENTRE

UNIVERSITÉ DE HEARST corporation légalement constituée, ayant ses bureaux au 60, 9e Rue, Hearst, Ontario, P0L 1N0 et représentée par monsieur Luc Bussières, recteur, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare

ET

COLLÈGE LA CITÉ corporation légalement constituée, ayant ses bureaux au 801, promenade de l'Aviation, Ottawa, Ontario, K1K 4R3 et représentée par madame Lise Bourgeois, présidente, dûment autorisée aux fins des présentes, telle qu'elle le déclare

ET

COLLÈGE BORÉAL corporation légalement constituée, ayant ses bureaux au 21, boulevard Lasalle, Sudbury, Ontario, P3A 6B1 et représentée par monsieur Daniel Giroux, président, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare

Parcours de transferts des programmes du Collège La Cité et du Collège Boréal vers les programmes de l'Université de Hearst

La mission et les objectifs de l'entente de collaboration entre le Collège Boréal, le Collège La Cité et l'Université de Hearst stipulent, entre autres, que le Collège Boréal, le Collège La Cité et l'Université de Hearst s'engagent à encourager l'excellence en apprentissage, assurer des possibilités de formation et accroître l'accès aux programmes d'études postsecondaires en français et la mobilité entre les établissements.

En reconnaissance de cette entente-cadre, les parties conviennent que :

- les cohortes diplômées du Collège Boréal et du Collège La Cité des programmes identifiés à l'annexe 1 ont la possibilité d'accéder aux programmes *Administration des affaires, Gestion, Étude des enjeux humains et sociaux* et *Psychologie* de l'Université de Hearst et obtenir un baccalauréat ès arts (3 ans) ou (4 ans) ou un baccalauréat en administration des affaires après avoir complété avec succès les cours desdits programmes.

1. ADMISSIBILITÉ

a) les cohortes diplômées issues des programmes du Collège Boréal et du Collège La Cité identifiés à l'annexe 1 seront admissibles aux programmes de l'Université de Hearst spécifiés à ladite annexe;

b) les candidates et les candidats admissibles qui s'inscrivent dans un des programmes visés par la présente entente recevront une reconnaissance de leur diplôme collégial admissible à des équivalences universitaires indiquées à l'annexe 1;

c) l'Université de Hearst ne limitera pas le nombre de personnes diplômées admissibles provenant du Collège Boréal et du Collège La Cité;

d) les candidates et les candidats doivent avoir obtenu leur diplôme d'études collégiales, de même que la moyenne minimale exigée, et doivent remplir les conditions générales d'admission de l'Université de Hearst, telles que décrites dans son annuaire.

2. CRITÈRES D'ADMISSION

Les candidates et les candidats admissibles du Collège Boréal et du Collège La Cité désirant se prévaloir de la présente entente doivent suivre la procédure suivante :

a) suivre la procédure d'admission de l'Université de Hearst;
b) présenter cette demande d'admission au plus tard le 30 avril, demande qui doit être accompagnée d'un relevé de notes officiel attestant l'obtention du diplôme dans un des programmes identifiés à l'annexe 1 ou encore de l'inscription à l'un des programmes identifiés à l'annexe 1.

3. CHANGEMENTS AUX CONDITIONS D'ADMISSION ET AUX PROGRAMMES D'ÉTUDES

L'Université de Hearst est responsable d'informer le Collège La Cité et le Collège Boréal au printemps de chaque année de tout changement dans ses conditions d'admission, ses programmes d'études et apporter les changements au protocole, s'il y a lieu. Les deux collèges sont également tenus d'informer de tout changement dans ses programmes d'études et, si nécessaire, y apporter les changements au protocole.

4. MODALITÉS ADMINISTRATIVES DE L'ENTENTE D'ARTICULATION

4.1 Corps professoral

Le corps professoral de chaque établissement est régi par sa propre convention collective.

4.2 Aspects financiers

Les trois parties conviennent que les droits de scolarité ainsi que tout financement relié aux programmes appartiennent à l'établissement qui les reçoit.

Les trois parties pourront faire état de ce protocole d'entente dans les documents de promotion de leurs programmes d'études respectifs et leur site web. Les parties conviennent que toute publicité ou activité de marketing du programme est la responsabilité de l'établissement qui entreprend la publicité ou le marketing.

Les trois parties conviennent qu'elles sont responsables respectivement des coûts associés à cette entente.

4.3 Droit de refus

L'Université de Hearst se réserve le droit de refuser d'appliquer le présent protocole d'entente à un candidat ou à une candidate ayant obtenu un diplôme collégial visé par le protocole plus de trois (3) ans avant sa demande d'admission.

4.4. Durée de l'entente

La présente entente s'applique aux cohortes diplômées des programmes identifiés à l'annexe 1. Elle se renouvellera automatiquement, d'année en année, à moins que l'une des parties ne donne un préavis d'au moins trois (3) mois aux autres parties de son intention de se retirer.

4.5 Règlement des différends

Tout désaccord entre les parties au sujet de l'interprétation, de l'application ou de l'administration de cette entente ou tout défaut des parties de s'entendre lorsqu'une entente est nécessaire, désignés globalement ici de « différends », doit être tranché conformément aux dispositions du présent article. Cependant, la décision d'une partie de résilier l'entente selon l'article 4.4 ne constitue par un différend aux fins de l'article 4.5.

Les parties feront tous les efforts raisonnables pour régler le différend rapidement et à l'amiable par voie de médiation ou autrement.

Si le différend ne peut être réglé dans un délai raisonnable, ce différend doit être soumis à l'arbitrage d'un seul arbitre conformément aux dispositions suivantes :

a) la partie qui désire l'arbitrage, fait parvenir aux autres parties un avis d'arbitrage;
b) les parties doivent conjointement désigner une ou un arbitre acceptable pour les trois parties dans les dix (10) jours ouvrables suivant l'envoi de l'avis d'arbitrage;
c) si les parties ne s'entendent pas sur le choix d'une ou un arbitre dans ce délai de dix (10) jours ouvrables, l'arbitre doit être désigné par un juge de la Cour Supérieure de Justice de l'Ontario de la ville d'Ottawa ou de la ville de Sudbury, le cas échéant;
d) les séances d'arbitrage se tiennent dans la ville d'Ottawa ou dans la ville de Sudbury;
e) l'arbitre a le pouvoir de déterminer sa propre procédure et peut rendre sa décision par écrit ou selon toute autre forme qu'elle ou il choisit;
f) chaque partie paie la moitié des frais d'arbitrage;
g) la décision de l'arbitre est finale et sans appel et lie les parties.

4.6 Indemnisation

L'Université de Hearst s'engage à indemniser le Collège La Cité à l'égard de toute obligation ou perte et de tous coûts, dommages-intérêts et dépenses (y compris les honoraires d'avocats, d'experts et de consultants), causes d'action, actions, réclamations, demandes, poursuites ou autres instances judiciaires que toute personne pourrait faire, subir, engager, présenter ou intenter et qui découleraient de quelque façon de cette entente ou s'y rapportent d'une manière ou d'une autre résultant de tout acte, volontaire ou non, de la négligence de la part de l'Université de Hearst, de ses agentes et ses agents, de son personnel, de ses personnes déléguées, de ses bénévoles ou de toute personne pour qui l'Université de Hearst est légalement responsable.

L'Université de Hearst s'engage à indemniser le Collège Boréal à l'égard de toute obligation ou perte et de tous coûts, dommages-intérêts et dépenses (y compris les honoraires d'avocats, d'experts et de consultants), causes d'action, actions, réclamations, demandes, poursuites ou autres instances judiciaires que toute personne pourrait faire, subir, engager, présenter ou intenter et qui découleraient de quelque façon de cette entente ou s'y rapportent d'une manière ou d'une autre résultant de tout acte, volontaire ou non, de la négligence de la part de l'Université de Hearst, de ses agentes et de ses agents, de son personnel, de ses personnes déléguées, de ses bénévoles ou de toute personne pour qui l'Université de Hearst est légalement responsable.

Le Collège La Cité s'engage à indemniser l'Université de Hearst à l'égard de toute obligation ou perte et de tous coûts, dommages-intérêts et dépenses (y compris les honoraires d'avocats, d'experts et de consultants), causes d'action, actions, réclamations, demandes, poursuites ou autres instances judiciaires que toute personne pourrait faire, subir, engager, présenter ou intenter et qui découleraient de quelque façon de cette entente ou s'y rapportent d'une manière ou d'une autre résultant de tout acte, volontaire ou non, de la négligence de la part du Collège La Cité, de ses agentes et ses agents, de son personnel, de ses personnes déléguées, de ses bénévoles ou de toute personne pour qui La Cité est légalement responsable.

Le Collège Boréal s'engage à indemniser l'Université de Hearst à l'égard de toute obligation ou perte et de tous coûts, dommages-intérêts et dépenses (y compris les honoraires d'avocats, d'experts et de consultants), causes d'action, actions, réclamations, demandes, poursuites ou autres instances judiciaires que toute personne pourrait faire, subir, engager, présenter ou intenter et qui découleraient de quelque façon de cette entente ou s'y rapportent d'une manière ou d'une autre résultant de tout acte, volontaire ou non, de la négligence de la part du Collège Boréal, de ses agentes et ses agents, de son personnel, de ses personnes déléguées, de ses bénévoles ou de toute personne pour qui le Collège Boréal est légalement responsable.

4.7 Correspondance

Toute correspondance destinée au Collège La Cité et afférente au présent contrat devra être adressée à :

Vice-présidence à l'Enseignement
Collège La Cité
801, promenade de l'Aviation
Ottawa (ON) K1K 4R3
Téléphone : 613 742-2493 - poste 2003
Télécopieur : 613 742-2469

Toute correspondance destinée au Collège Boréal et afférente au présent contrat devra être adressée à :

Vice-présidence - Enseignement
Collège Boréal

21, boulevard Lasalle
Sudbury (ON) P3E 6B1
Téléphone : 705 560-6673, poste 2750
Télécopieur : 705 560-0545

Toute correspondance destinée à l'Université de Hearst et afférente au présent contrat devra être adressée à :

Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche
Université de Hearst
60, 9e Rue - S. P. 580
Hearst (ON) P0L 1N0
Téléphone : 705 372-1781
Télécopieur : 705 362-7518

4.8 Droit applicable

La présente entente doit être interprétée conformément au droit applicable dans la province de l'Ontario.

4.9 Intégralité de l'entente

Les parties conviennent que la présente entente contient l'énoncé intégral et unique de l'entente intervenue entre elles relativement à l'offre du programme. Elle remplace et met fin à toute représentation, négociation ou proposition antérieure relativement à l'objet de la présente.

4.10 Clauses diverses

Le préambule (principes de bases) fait partie intégrante de la présente entente.

Cette entente n'a pas pour effet de faire de l'une ou de l'autre partie l'agence de l'autre partie, sa représentante légale, sa partenaire dans cette co-entreprise, son associée, employée ou préposée. Elle ne crée aucune relation fiduciaire ou mandataire entre les parties.

Chacune des parties reconnaît qu'elle n'a aucune autorité pour assumer ou créer quelque obligation que ce soit, expresse ou implicite au nom de l'autre partie, sauf et strictement pour ce qui est expressément prévue par cette entente. Chacune des parties reconnaît également qu'elle n'a aucune autorité

pour lier l'autre partie de quelque manière que ce soit, ni pour engager la responsabilité de l'autre partie.

5. SIGNATAIRES DE L'ENTENTE

En foi de quoi, les parties ont signé à Ottawa, le 14 novembre 2018 :

Pour l'Université de Hearst

Luc Bussières
Recteur

Marc Bédard
Vice-recteur

Pour le Collège La Cité

Lise Bourgeois
Présidente

Lynn Casimiro
Vice-présidente à l'Enseignement

Pour le Collège Boréal

Daniel Giroux
Président

Lyne Michaud
Vice-présidente - Enseignement

Annexe 1

Parcours menant aux programmes de gestion et d'administration des affaires

Parcours entre le programme de Techniques d'administration des affaires du Collège Boréal et du collège La Cité et les programmes d'administration des affaires et de gestion de l'Université de Hearst

Programme du Collège Boréal et du collège La Cité	Crédits accordés par l'Université de Hearst	Cours à compléter à l'Université de Hearst pour obtenir une concentration en gestion
Techniques d'administration des affaires 2 ans (diplôme)	ADMN 1106 (3) ADMN 1107 (3) ADMN 2006 (3) ADMN 2007 (3) COSC 1701 (3) COSC 1702 (3) ÉCON 1006 (3) ÉCON 1007 (3) ADMN 9100 (6) MATH 9100 (6) HUMA 9100 (6) HUMA 9200 (18) ---------- total : 60 crédits*	ADMN 2606 (3) ADMN 2617 (3) ADMN 3116 (3) ADMN 3117 (3) ADMN 3126 (3) ADMN 3127 (3) ADMN 3137 (3) ADMN 3137 (3) LANG1006 (3) LANG 1007 (3) ---------- total : 30 crédits

Programme du Collège Boréal et du collège La Cité	Crédits accordés par l'Université de Hearst	Cours à compléter à l'Université de Hearst pour obtenir une spécialisation en administration des affaires
Techniques d'administration des affaires 2 ans (diplôme)	ADMN 1106 (3) ADMN 1107 (3) ADMN 2006 (3) ADMN 2007 (3) COSC 1701 (3) COSC 1702 (3) ÉCON 1006 (3) ÉCON 1007 (3) ADMN 9100 (6) MATH 9100 (6)	ADMN 2306 (3) ADMN 2606 (3) ADMN 2617 (3) ADMN 3106 (3) ADMN 3107 (3) ADMN 3116 (3) ADMN 3117 (3) ADMN 3126 (3) ADMN 3127 (3) ADMN 3137 (3) ADMN 3137 (3)

	HUMA 9100 (6) HUMA 9200 (18) total : 60 crédits*	ADMN 4046 (3) ADMN 4606 (3) ADMN 4607 (3) LANG1006 (3) LANG 1007 (3) + 4 cours au choix total : 60 crédit

Parcours entre le programme d'administration des affaires du collège La Cité et les programmes d'administration des affaires et de gestion de l'Université de Hearst

Programme du collège La Cité	Crédits accordés par l'Université de Hearst	Cours à compléter à l'Université de Hearst pour obtenir une concentration en gestion
Administration des affaires 3 ans (diplôme)	ADMN 1106 (3) ADMN 1107 (3) ADMN 2006 (3) ADMN 2007 (3) COSC 1701 (3) COSC 1702 (3) ÉCON 1006 (3) ÉCON 1007 (3) ADMN 9100 (6) MATH 9100 (6) HUMA 9100 (6) HUMA 9200 (18) total : 60 crédits*	ADMN 2606 (3) ADMN 2617 (3) ADMN 3116 (3) ADMN 3117 (3) ADMN 3126 (3) ADMN 3127 (3) ADMN 3136 (3) ADMN 3137 (3) LANG1006 (3) LANG 1007 (3) total : 30 crédits
Programme du collège La Cité	**Crédits accordés par l'Université de Hearst**	**Cours à compléter à l'Université de Hearst pour obtenir une spécialisation en administration des affaires**
Administration des affaires 3 ans (diple)	ADMN 1106 (3) ADMN 1107 (3) ADMN 2006 (3) ADMN 2007 (3)	ADMN 2306 (3) ADMN 2606 (3) ADMN 2617 (3) ADMN 3106 (3)

	COSC 1701 (3) COSC 1702 (3) ÉCON 1006 (3) ÉCON 1007 (3) ADMN 9100 (6) MATH 9100 (6) HUMA 9100 (6) HUMA 9200 (18) total : 60 crédits*	ADMN 3107 (3) ADMN 3116 (3) ADMN 3117 (3) ADMN 3126 (3) ADMN 3127 (3) ADMN 3137 (3) ADMN 3137 (3) ADMN 4046 (3) ADMN 4606 (3) ADMN 4607 (3) LANG1006 (3) LANG 1007 (3) + 4 cours au choix des années supérieures total : 60 crédits

Parcours entre le programme d'Administration des affaires - comptabilité du Collège Boréal et du collège La Cité et les programmes d'administration des affaires et de gestion de l'Université de Hearst

Programme du Collège Boréal et du collège La Cité	Crédits accordés par l'Université de Hearst	Cours à compléter à l'Université de Hearst pour obtenir une concentration en gestion
Administration des affaires - Comptabilité 3 ans (diplôme)	ADMN 1106 (3) ADMN 1107 (3) ADMN 2006 (3) ADMN 2007 (3) COSC 1701 (3) COSC 1702 (3) ÉCON 1006 (3) ÉCON 1007 (3) ADMN 9100 (6) MATH 9100 (6) HUMA 9100 (6) HUMA 9200 (18) total : 60 crédits*	ADMN 2606 (3) ADMN 2617 (3) ADMN 3116 (3) ADMN 3117 (3) ADMN 3126 (3) ADMN 3127 (3) ADMN 3136 (3) ADMN 3137 (3) LANG1006 (3) LANG 1007 (3) total : 30 crédits

Programme du Collège Boréal et du collège La Cité	Crédits accordés par l'Université de Hearst	Cours à compléter à l'Université de Hearst pour obtenir une spécialisation en administration des affaires
Administration des affaires - Comptabilité 3 ans (diplôme)	ADMN 1106 (3) ADMN 1107 (3) ADMN 2006 (3) ADMN 2007 (3) COSC 1701 (3) COSC 1702 (3) ÉCON 1006 (3) ÉCON 1007 (3) ADMN 9100 (6) MATH 9100 (6) HUMA 9100 (6) HUMA 9200 (18) total : 60 crédits*	ADMN 2306 (3) ADMN 2606 (3) ADMN 2617 (3) ADMN 3106 (3) ADMN 3107 (3) ADMN 3116 (3) ADMN 3117 (3) ADMN 3126 (3) ADMN 3127 (3) ADMN 3137 (3) ADMN 3137 (3) ADMN 4046 (3) ADMN 4606 (3) ADMN 4607 (3) LANG1006 (3) LANG 1007 (3) + 4 cours au choix des années supérieures total : 60 crédits

Parcours entre le programme d'administration des affaires - finance du collège La Cité et les programmes d'administration des affaires et de gestion de l'Université de Hearst

Programme du collège La Cité	Crédits accordés par l'Université de Hearst	Cours à compléter à l'Université de Hearst pour obtenir une concentration en gestion
Administration des affaires - Finance 3 ans (diplôme)	ADMN 1106 (3) ADMN 1107 (3) ADMN 2006 (3) ADMN 2007 (3) COSC 1701 (3) COSC 1702 (3) ÉCON 1006 (3)	ADMN 2606 (3) ADMN 2617 (3) ADMN 3116 (3) ADMN 3117 (3) ADMN 3126 (3) ADMN 3127 (3) ADMN 3136 (3)

	ÉCON 1007 (3) ADMN 9100 (6) MATH 9100 (6) HUMA 9100 (6) HUMA 9200 (18) --------- **total : 60 crédits***	ADMN 3137 (3) LANG1006 (3) LANG 1007 (3) --------- **total : 30 crédits**
Programme du collège La Cité	**Crédits accordés par l'Université de Hearst**	**Cours à compléter à l'Université de Hearst pour obtenir une spécialisation en administration des affaires**
Administration des affaires - Finance 3 ans (diplôme)	ADMN 1106 (3) ADMN 1107 (3) ADMN 2006 (3) ADMN 2007 (3) COSC 1701 (3) COSC 1702 (3) ÉCON 1006 (3) ÉCON 1007 (3) ADMN 9100 (6) MATH 9100 (6) HUMA 9100 (6) HUMA 9200 (18) --------- **total : 60 crédits***	ADMN 2306 (3) ADMN 2606 (3) ADMN 2617 (3) ADMN 3106 (3) ADMN 3107 (3) ADMN 3116 (3) ADMN 3117 (3) ADMN 3126 (3) ADMN 3127 (3) ADMN 3137 (3) ADMN 3137 (3) ADMN 4046 (3) ADMN 4606 (3) ADMN 4607 (3) LANG1006 (3) LANG 1007 (3) + 4 cours au choix des années supérieures --------- **total : 60 crédits**

Parcours entre le programme d'administration des affaires - gestion du collège La Cité et les programmes d'administration des affaires et de gestion de l'Université de Hearst

Programme du collège La Cité	Crédits accordés par l'Université de Hearst	Cours à compléter à l'Université de Hearst pour obtenir une concentration en gestion
Administration des affaires - gestion 3 ans (diplôme)	ADMN 1106 (3) ADMN 1107 (3) ADMN 2006 (3) ADMN 2007 (3) COSC 1701 (3) COSC 1702 (3) ÉCON 1006 (3) ÉCON 1007 (3) ADMN 9100 (6) MATH 9100 (6) HUMA 9100 (6) HUMA 9200 (18) ——— total : 60 crédits*	ADMN 2606 (3) ADMN 2617 (3) ADMN 3116 (3) ADMN 3117 (3) ADMN 3126 (3) ADMN 3127 (3) ADMN 3136 (3) ADMN 3137 (3) LANG1006 (3) LANG 1007 (3) ——— total : 30 crédits
Programme du collège La Cité	**Crédits accordés par l'Université de Hearst**	**Cours à compléter à l'Université de Hearst pour obtenir une spécialisation en administration des affaires**
Administration des affaires - gestion 3 ans (diplôme)	ADMN 1106 (3) ADMN 1107 (3) ADMN 2006 (3) ADMN 2007 (3) COSC 1701 (3) COSC 1702 (3) ÉCON 1006 (3) ÉCON 1007 (3) ADMN 9100 (6) MATH 9100 (6) HUMA 9100 (6) HUMA 9200 (18) ——— total : 60 crédits*	ADMN 2306 (3) ADMN 2606 (3) ADMN 2617 (3) ADMN 3106 (3) ADMN 3107 (3) ADMN 3116 (3) ADMN 3117 (3) ADMN 3126 (3) ADMN 3127 (3) ADMN 3137 (3) ADMN 3137 (3) ADMN 4046 (3) ADMN 4606 (3) ADMN 4607 (3) LANG1006 (3) LANG 1007 (3)

		+ 4 cours au choix des années supérieures ---------- **total : 60 crédits**

Parcours entre le programme d'Administration des affaires - marketing du collège La Cité et les programmes d'administration des affaires et de gestion de l'Université de Hearst

Programme du collège La Cité	**Crédits accordés par l'Université de Hearst**	**Cours à compléter à l'Université de Hearst pour obtenir une concentration en gestion**
Administration des affaires - marketing 3 ans (diplôme)	ADMN 1106 (3) ADMN 1107 (3) ADMN 2006 (3) ADMN 2007 (3) COSC 1701 (3) COSC 1702 (3) ÉCON 1006 (3) ÉCON 1007 (3) ADMN 9100 (6) MATH 9100 (6) HUMA 9100 (6) HUMA 9200 (18) ---------- **total : 60 crédits***	ADMN 2606 (3) ADMN 2617 (3) ADMN 3116 (3) ADMN 3117 (3) ADMN 3126 (3) ADMN 3127 (3) ADMN 3136 (3) ADMN 3137 (3) LANG1006 (3) LANG 1007 (3) ---------- **total : 30 crédits**
Programme du collège La Cité	**Crédits accordés par l'Université de Hearst**	**Cours à compléter à l'Université de Hearst pour obtenir une spécialisation en administration des affaires**
Administration des affaires - marketing 3 ans (diplôme)	ADMN 1106 (3) ADMN 1107 (3) ADMN 2006 (3) ADMN 2007 (3) COSC 1701 (3) COSC 1702 (3)	ADMN 2306 (3) ADMN 2606 (3) ADMN 2617 (3) ADMN 3106 (3) ADMN 3107 (3) ADMN 3116 (3)

	ÉCON 1006 (3) ÉCON 1007 (3) ADMN 9100 (6) MATH 9100 (6) HUMA 9100 (6) HUMA 9200 (18) --------- total : 60 crédits*	ADMN 3117 (3) ADMN 3126 (3) ADMN 3127 (3) ADMN 3137 (3) ADMN 3137 (3) ADMN 4046 (3) ADMN 4606 (3) ADMN 4607 (3) LANG1006 (3) LANG 1007 (3) + 4 cours au choix des années supérieures --------- total : 60 crédits

Parcours menant aux programmes d'étude des enjeux humains et sociaux (3 ans et 4 ans)

Parcours entre le programme d'études sur la paix et les conflits du Collège Boréal et les programmes d'étude des enjeux humains et sociaux de l'Université de Hearst

Programme du Collège Boréal	Crédits accordés par l'Université de Hearst	Cours à compléter à l'Université de Hearst pour obtenir une concentration en étude des enjeux humains et sociaux	Notes
Études sur la paix et les conflits 2 ans (diplôme)	ENGL 1541 (3) INTE 3026 (3) INTE 1946 (3) INTE 3946 (3) HUMA 9100 (3) LANG 9100 (3) SOCI 3187 (3) SOSC 9100 (21) SOSC 9200 (18) ---------- total : 60 crédits*	ENGL 1542 ou ESPA 1007 HIST 3756 (3) ou HIST 3757 (3) INTE 1016 (3) INTE 3016 (3) ou LITT 2646 (3) LANG1006 (3) LANG 1007 (3) MATH 2256 (3) PSYC 2516 (3) PSYC 2517 (3) PSYC 2606 (3) ou GÉOG 1026 (3) --------- total : 30 crédits	Des substitutions de cours seront effectuées pour certains cours obligatoires qui ne figurent ni dans les crédits accordés, ni dans la section des cours à compléter. Pour effectuer ces substitutions, l'outil d'équivalence déjà adopté pour les programmes d'étude des enjeux humains et sociaux sera utilisé.

Programme du Collège Boréal	Crédits accordés par l'Université de Hearst	Cours à compléter à l'Université de Hearst pour obtenir une spécialisation en étude des enjeux humains et sociaux	Notes
Études sur la paix et les conflits 2 ans (diplôme)	ENGL 1541 (3) INTE 3026 (3) INTE 1946 (3) HUMA 9100 (3) LANG 9100 (3) SOCI 3187 (3) SOSC 9100 (21) SOSC 9200 (21) ——— total : 60 crédits*	ENGL 1542 (3) HIST 3756 (3) HIST 3757 (3) INTE 1016 (3) INTE 3016 (3) LANG1006 (3) LANG 1007 (3) LITT 2646 (3) MATH 2256 (3) PSYC 2516 (3) PSYC 2517 (3) PSYC 2606 (3) GÉOG 1026 (3) Un cours parmi les suivants : - SOCI 3076 (3) - GÉOG 3217 (3) - HIST 2037 (3) INTE 4016 (3) INTE 4104 (9) INTE 4915 (6) ——— total : 60 crédits	Des substitutions de cours seront effectuées pour certains cours obligatoires qui ne figurent ni dans les crédits accordés, ni dans la section des cours à compléter. Pour effectuer ces substitutions, l'outil d'équivalence déjà adopté pour les programmes d'étude des enjeux humains et sociaux sera utilisé.

Parcours entre le programme de Techniques des services policiers du Collège Boréal et les programmes d'étude des enjeux humains et sociaux de l'Université de Hearst

Programme du Collège Boréal	Crédits accordés par l'Université de Hearst	Cours à compléter à l'Université de Hearst pour obtenir une concentration en étude des enjeux humains et sociaux	Notes
Techniques des services policiers 2 ans (diplôme)	COSC 1701 (3) ENGL 1541 (3) ENGL 9100 (3) INTE 3026 (3) NATI 9100 (3)	HIST 3756 (3) ou HIST 3757 (3) INTE 1016 (3) INTE 3946 (3) LANG 1006 (3) LANG 1007 (3) MATH 2256 (3)	Des substitutions de cours seront effectuées pour certains cours obligatoires qui ne figurent ni dans les crédits accordés, ni dans

	LANG 9100 (3) POLI 1006 (3) PSYC 1106 (3) SOCI 1016 (3) SOSC 9100 (9) SOSC 9200 (24) --------- total : 60 crédits*	PSYC 2516 (3) PSYC 2517 (3) PSYC 2606 (3) ou GÉOG 1026 Un cours parmi : - SOCI 3187 (3) - SOCI 3076 (3) - GÉOG 3217 (3) - HIST 2037 (3) --------- total : 30 crédits	la section des cours à compléter. Pour effectuer ces substitutions, l'outil d'équivalence déjà adopté pour les programmes d'étude des enjeux humains et sociaux sera utilisé.
Programme du Collège Boréal	**Crédits accordés par l'Université de Hearst**	**Cours à compléter à l'Université de Hearst pour obtenir une spécialisation en étude des enjeux humains et sociaux**	**Notes**
Techniques des services policiers 2 ans (diplôme)	COSC 1701 (3) ENGL 1541 (3) ENGL 9100 (3) INTE 3026 (3) NATI 9100 (3) LANG 9100 (3) POLI 1006 (3) PSYC 1106 (3) SOCI 1016 (3) SOSC 9100 (9) SOSC 9200 (24) --------- total : 60 crédits*	GÉOG 1026 (3) HIST 3756 (3) HIST 3757 (3) INTE 1016 (3) INTE 3016 (3) ou LITT 2646 (3) LANG 1006 (3) LANG 1007 (3) MATH 2256 (3) PSYC 2516 (3) PSYC 2517 (3) PSYC 2606 (3) Trois cours parmi les suivants : - GÉOG 3217 (3) - HIST 2037 (3) - SOCI 3187 (3) - SOCI 3076 (3) INTE 4016 (3) INTE 4104 (9) INTE 4915 (6) --------- total : 60 crédits	Des substitutions de cours seront effectuées pour certains cours obligatoires qui ne figurent ni dans les crédits accordés, ni dans la section des cours à compléter. Pour effectuer ces substitutions, l'outil d'équivalence déjà adopté pour les programmes d'étude des enjeux humains et sociaux sera utilisé.

Parcours entre le programme de Techniques des services policiers du collège La Cité et les programmes d'étude des enjeux humains et sociaux de l'Université de Hearst

Programme du collège La Cité	Crédits accordés par l'Université de Hearst	Cours à compléter à l'Université de Hearst pour obtenir une concentration en étude des enjeux humains et sociaux	Notes
Techniques des services policiers 2 ans (diplôme)	ENGL 1541 (3) ENGL 1542 (3) INTE 1946 (3) INTE 3026 (3) INTE 3946 (3) ENGL 9200 (6) HUMA 9100 (6) LANG 9100 (6) SOCI 2506 (3) SOSC 9100 (12) SOSC 9200 (12) ——— total : 60 crédits*	HIST 3756 (3) ou HIST 3757 (3) INTE 1016 (3) INTE 3016 (3) ou LITT 2646 (3) LANG 1006 (3) LANG 1007 (3) MATH 2256 (3) PSYC 2516 (3) PSYC 2517 (3) PSYC 2606 (3) ou GÉOG 1026 Un cours parmi : - SOCI 3187 (3) - SOCI 3076 (3) - GÉOG 3217 (3) - HIST 2037 (3) ---------- total : 30 crédits	Des substitutions de cours seront effectuées pour certains cours obligatoires qui ne figurent ni dans les crédits accordés, ni dans la section des cours à compléter. Pour effectuer ces substitutions, l'outil d'équivalence déjà adopté pour les programmes d'étude des enjeux humains et sociaux sera utilisé.
Programme du collège La Cité	**Crédits accordés par l'Université de Hearst**	**Cours à compléter à l'Université de Hearst pour obtenir une spécialisation en étude des enjeux humains et sociaux**	**Notes**
Techniques des services policiers 2 ans (diplôme)	ENGL 1541 (3) ENGL 1542 (3) INTE 1946 (3) INTE 3026 (3) ENGL 9200 (6) HUMA 9100 (6) LANG 9100 (6) SOCI 2506 (3) SOSC 9100 (12) SOSC 9200 (15) ——— total : 60 crédits*	GÉOG 1026 (3) HIST 3756 (3) HIST 3757 (3) INTE 1016 (3) INTE 3016 (3) LITT 2646 (3) LANG 1006 (3) LANG 1007 (3) MATH 2256 (3) PSYC 2516 (3) PSYC 2517 (3) PSYC 2606 (3) Deux cours parmi : - SOCI 3187 (3)	Des substitutions de cours seront effectuées pour certains cours obligatoires qui ne figurent ni dans les crédits accordés, ni dans la section des cours à compléter. Pour effectuer ces substitutions, l'outil d'équivalence déjà adopté pour les programmes d'étude

		- SOCI 3076 (3) - GÉOG 3217 (3) - HIST 2037 (3) INTE 4016 (3) INTE 4104 (9) INTE 4915 (6) ——— total : 60 crédits	des enjeux humains et sociaux sera utilisé.

Parcours entre le programme de Techniques de réadaptation et de justice pénale du collège La Cité et les programmes d'étude des enjeux humains et sociaux de l'Université de Hearst

Programme du collège La Cité	Crédits accordés par l'Université de Hearst	Cours à compléter à l'Université de Hearst pour obtenir une concentration en étude des enjeux humains et sociaux	Notes
Techniques de réadaptation et de justice pénale 2 ans (diplôme)	ENGL 1541 (3) ENGL 1542 (3) INTE 1946 (3) INTE 3026 (3) INTE 3946 (3) HUMA 9100 (6) LANG 9100 (6) PSYC 2006 (3) PSYC 2007 (3) PSYC 9200 (6) SOSC 9100 (9) SOSC 9200 (12) ——— total : 60 crédits*	HIST 3756 (3) ou HIST 3757 (3) INTE 1016 (3) INTE 3016 (3) ou LITT 2646 (3) LANG 1006 (3) LANG 1007 (3) MATH 2256 (3) PSYC 2516 (3) PSYC 2517 (3) PSYC 2606 (3) ou GÉOG 1026 Un cours parmi : - SOCI 3187 (3) - SOCI 3076 (3) - GÉOG 3217 (3) - HIST 2037 (3) ——— total : 30 crédits	Des substitutions de cours seront effectuées pour certains cours obligatoires qui ne figurent ni dans les crédits accordés, ni dans la section des cours à compléter. Pour effectuer ces substitutions, l'outil d'équivalence déjà adopté pour les programmes d'étude des enjeux humains et sociaux sera utilisé.
Programme du collège La Cité	**Crédits accordés par l'Université de Hearst**	**Cours à compléter à l'Université de Hearst pour obtenir une spécialisation en étude des enjeux humains et sociaux**	**Notes**
Techniques de réadaptation et	ENGL 1541 (3) ENGL 1542 (3)	GÉOG 1026 (3) HIST 3756 (3)	Des substitutions de cours seront

de justice pénale 2 ans (diplôme)	INTE 1946 (3) INTE 3026 (3) INTE 4915 (6) HUMA 9100 (6) LANG 9100 (6) PSYC 2006 (3) PSYC 2007 (3) PSYC 9200 (6) SOSC 9100 (9) SOSC 9200 (9) ——— total : 60 crédits*	HIST 3757 (3) INTE 1016 (3) INTE 3016 (3) LANG 1006 (3) LANG 1007 (3) LITT 2646 (3) MATH 2256 (3) PSYC 2516 (3) PSYC 2517 (3) PSYC 2606 (3) GÉOG 3217 (3) HIST 2037 (3) SOCI 3187 (3) SOCI 3076 (3) INTE 4016 (3) INTE 4104 (9) ——— total : 60 crédits	effectuées pour certains cours obligatoires qui ne figurent ni dans les crédits accordés, ni dans la section des cours à compléter. Pour effectuer ces substitutions, l'outil d'équivalence déjà adopté pour les programmes d'étude des enjeux humains et sociaux sera utilisé.

Parcours menant aux programmes de psychologie (3 ans et 4 ans)

Parcours entre le programme de Techniques de travail social - gérontologie du collège La Cité et les programmes de psychologie de l'Université de Hearst

Programme du collège La Cité	Crédits accordés par l'Université de Hearst	Cours à compléter à l'Université de Hearst pour obtenir une concentration en psychologie
Techniques de travail social - gérontologie 1,5 ans (diplôme)	PSYC 2007 (3) PSYC 4206 (3) PSYC 4915 (6) PSYC 9200 (3) BESO 1006 (3) SESO 9100 (6) ENGL 9100 (6) LANG 9100 (6) SOSC 9100 (9) ——— total : 45 crédits*	LANG 1006 (3) LANG 1007 (3) PSYC 1106 (3) PSYC 1107 (3) PSYC 2126 (3) PSYC 2516 (3) PSYC 2517 (3) PSYC 3206 (3) + 1 cours au choix PSYC des années supérieures + 6 cours au choix des années supérieures ——— total : 45 crédits

Programme du collège La Cité	Crédits accordés par l'Université de Hearst	Cours à compléter à l'Université de Hearst pour obtenir une spécialisation en psychologie
Techniques de travail social - gérontologie 1,5 ans (diplôme)	PSYC 2007 (3) PSYC 4206 (3) PSYC 4915 (6) PSYC 9200 (3) BESO 1006 (3) SESO 9100 (6) ENGL 9100 (6) LANG 9100 (6) SOSC 9100 (9) --- total : 45 crédits*	LANG 1006 (3) LANG 1007 (3) PSYC 1106 (3) PSYC 1107 (3) PSYC 2126 (3) PSYC 2006 (3) PSYC 2516 (3) PSYC 2517 (3) PSYC 2606 (3) PSYC 2617 (3) PSYC 3206 (3) PSYC 3217 (3) PSYC 3256 (3) PSYC 3306 (3) PSYC 3607 (3) PSYC 3706 (3) PSYC 4006 (3) PSYC 4104 (9) + 5 cours au choix des années supérieures --- total : 75 crédits

Parcours entre le programme de Techniques de travail social du Collège Boréal et du collège La Cité et les programmes de psychologie de l'Université de Hearst

Programme du Collège Boréal	Crédits accordés par l'Université de Hearst	Cours à compléter à l'Université de Hearst pour obtenir une concentration en psychologie
Techniques de travail social (TOSC) 2 ans (diplôme)	PSYC 2006 (3) PSYC 2007 (3) PSYC 3606 (3) PSYC 3906 (3) PSYC 4206 (3) PSYC 4915 (6) COSC 1701 (3) SOCI 1016 (3) BESO 1006 (3) SESO 9100 (6)	LANG 1006 (3) LANG 1007 (3) PSYC 1106 (3) PSYC 1107 (3) PSYC 2126 (3) PSYC 2516 (3) PSYC 2517 (3) PSYC 3206 (3) +

	ENGL 9100 (3) LANG 9100 (6) HUMA 9100 (3) SOSC 9100 (3) SOSC 9200 (9) ——— total : 60 crédits*	2 cours au choix des années supérieures ——— total : 30 crédits
Programme du Collège Boréal	**Crédits accordés par l'Université de Hearst**	**Cours à compléter à l'Université de Hearst pour obtenir une spécialisation en psychologie**
Techniques de travail social (TOSC) 2 ans (diplôme)	PSYC 2006 (3) PSYC 2007 (3) PSYC 3606 (3) PSYC 3906 (3) PSYC 4206 (3) PSYC 4915 (6) COSC 1701 (3) SOCI 1016 (3) BESO 1006 (3) SESO 9100 (6) ENGL 9100 (3) LANG 9100 (6) HUMA 9100 (3) SOSC 9100 (3) SOSC 9200 (9) ——— total : 60 crédits*	LANG 1006 (3) LANG 1007 (3) PSYC 1106 (3) PSYC 1107 (3) PSYC 2126 (3) PSYC 2516 (3) PSYC 2517 (3) PSYC 2606 (3) PSYC 2617 (3) PSYC 3206 (3) PSYC 3217 (3) PSYC 3256 (3) PSYC 3306 (3) PSYC 3607 (3) PSYC 3706 (3) PSYC 4006 (3) PSYC 4104 (9) + 1 cours au choix des années supérieures ——— total : 60 crédits

Programme du collège La Cité	Crédits accordés par l'Université de Hearst	Cours à compléter à l'Université de Hearst pour obtenir une concentration en psychologie
Techniques de travail social (TOSC) 2 ans (diplôme)	PSYC 2006 (3) PSYC 2007 (3) PSYC 3606 (3) PSYC 3906 (3) PSYC 4206 (3) PSYC 4915 (6) BESO 1006 (3) SESO 9100 (9) ENGL 9100 (3) LANG 9100 (3) SOSC 9100 (12) SOSC 9200 (9) --- total : 60 crédits*	LANG 1006 (3) LANG 1007 (3) PSYC 1106 (3) PSYC 1107 (3) PSYC 2126 (3) PSYC 2516 (3) PSYC 2517 (3) PSYC 3206 (3) + 2 cours au choix des années supérieures --- total : 30 crédits

Programme du collège La Cité	Crédits accordés par l'Université de Hearst	Cours à compléter à l'Université de Hearst pour obtenir une spécialisation en psychologie
Techniques de travail social (TOSC) 2 ans (diplôme)	PSYC 2006 (3) PSYC 2007 (3) PSYC 3606 (3) PSYC 3906 (3) PSYC 4206 (3) PSYC 4915 (6) BESO 1006 (3) SESO 9100 (9) ENGL 9100 (3) LANG 9100 (3) SOSC 9100 (12) SOSC 9200 (9) --- total : 60 crédits*	LANG 1006 (3) LANG 1007 (3) PSYC 1106 (3) PSYC 1107 (3) PSYC 2126 (3) PSYC 2516 (3) PSYC 2517 (3) PSYC 2606 (3) PSYC 2617 (3) PSYC 3206 (3) PSYC 3217 (3) PSYC 3256 (3) PSYC 3306 (3) PSYC 3607 (3) PSYC 3706 (3) PSYC 4006 (3) PSYC 4104 (9) + 1 cours au choix des années supérieures --- total : 60 crédits

* *Une moyenne minimale collégiale de 3.2 ou 80 % est requise pour obtenir les crédits indiqués.*